

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE BOURG EN BRESSE

ROYAL CANIN

20 & 21 FEVRIER 2010

ROYAL CANIN

CACS

AINTEREXPO - PARC DES EXPOSITIONS
Sortie Autoroute Bourg Sud

CACIB

De très nombreuses récompenses : Coupes, Médailles
DÉSIGNATION CHAQUE JOUR DU MEILLEUR JEUNE
Tous les chiens ayant obtenu le CACIB défilent sur le Ring d'Honneur

CONCOURS OFFICIEL JEUNES PRÉSENTATEURS

Juge : M. BOITARD - Engagement sur place

Race Invitée : CHIEN D'OYSEL ALLEMAND
(engagements papier uniquement)

DÉBUT DES JUGEMENTS
POUR LES DEUX JOURS : 9 H 00

Exposition avec
CAGES LIMITÉES GRATUITES
dans Halls chauffés

Restauration rapide
à l'intérieur de l'exposition
PARKING GRATUIT pour les exposants
dans l'enceinte du Parc

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA ACCEPTÉ APRÈS LE 2 FEVRIER 2010

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

SAMEDI 20 FEVRIER 2010

2^e groupe

Berger d'Asie Centrale, du Caucase, du Karst, Sarplaninac..... M. KARCHER
Rottweiler, Dobermann..... Mme SELTZ
SPECIALE BULLMASTIFF, MASTIFF..... Mme DENIS
SECIALE BULLDOG ANGLAIS..... Mme FLAMME
SPECIALE CANE CORSO,
Dogue de Bordeaux..... M. JOUANCHICOT
Shar Peï..... M. KERIHUEL
SECIALE SCHNAUZER PINSCHER, AFFENPINSCHER..... Mlle BODSON
Boxer..... Mme METANS
Terrier Noir Russe, Terre Neuve, Landseer..... Mme DESSERNE
Léonberg, Saint Bernard..... M. MEDARD-RINGUET
Chien de Montagne des Pyrénées, Bouviers Suisses..... Mme RIVIERE
SPECIALE DOGUE ALLEMAND,
Dogue du Tibet..... M. MARTIN
Dogues Argentin, des Canaries, Aidi, Mâtin Napolitain et Reste du Groupe..... M. VOILET

5^e groupe

SPECIALE EURASIER,
Samoyède..... M. DUPAS
SPECIALE CHOW CHOW,
SPECIALE BASENJI,
Husky de Sibérie..... M. EYMAR DAUPHIN
SPECIALE SPITZ ALLEMAND ET ITALIENS..... Mme MERY
SPECIALE AKITA AMERICAIN,
Chiens Nordiques et Spitz du Japon, U Cursinu, Malamute,
Chiens Nus, de Canaan, Podenco et Reste du Groupe..... M. MEYER

9^e groupe

SPECIALE CAVALIER KING CHARLES,
KING CHARLES SPANIEL..... Mme BOTTUSSI JOCQUEL
Bouledogue Français..... M. KARCHER
SPECIALE CANICHE..... M. DESCHUYMERE (Belgique)
Boston Terrier, Carlin, Coton de Tuléar, Chien Chinois à Crête,
Chihuahua, Petit Chien Lion..... M. MATTERA
Epagneul Nain Continental, Griffon Belge, Bruxellois, Petit Brabançon..... Mlle MIGNON
Chiens Tibétains (Epagneul, Lhassa Apso, Shih Tzu, Terrier du Tibet)..... Mme BOUILLON
Bichon à Poil Frisé, Bolonais, Havanais, Maltais,
Pékinois, Epagneul Japonais et reste du Groupe..... Mme MERY

10^e groupe

Barzoï, Sloughi, Petit Lévrier Italien..... M. JOUANCHICOT
Whippet, Lévrier Afghan, Saluki et Reste du Groupe..... M. BRASSAT LAPEYRIERE

Internet : la méthode la plus simple pour engager votre chien :

www.cedia.fr - paiement sécurisé

la société canine demande 1,00 € supplémentaire par paiement
pour frais administratifs

(ne pas oublier les justificatifs pour les classes Travail et Champion)

RENSEIGNEMENTS :

SOCIÉTÉ CANINE RHONE-ALPES

Section Ain - BP 80191 - 01005 BOURG EN BRESSE cedex

Tél. : du lundi au vendredi de 14h à 18h : 04 74 32 62 75

DIMANCHE 21 FEVRIER 2010

1^{er} groupe

Berger Allemand..... M. MORBELLI
SPECIALE CHIEN DE BERGER BELGE
GROENENDAEL, MALINOIS..... Mme VARLET
LAKENOIS, TERVUEREN..... Mme BERTON SARLAT
SPECIALE SCHIPPERKE..... M. TUYAA-BOUSTUGUE
Komondor, Kuvasz, Mudi, Puli, Pumi, Berger de Bergame, des Abruzzes et de Maremme,
Polonais de Podhale et de Plaine Niziny, Welsh Corgi, Colley Barbu, Bobtail..... M. RITTER
Berger de Croatie, de Russie Meridionale, Portugais, de Brie, Catalan,
Chien Loup Tchecoslovaque, Slovensky Cuvac,
Berger Hollandais, Schapendoes, Loup de Saarloos..... M. KARCHER
Berger de Picardie et des Pyrénées..... M. SCHWARTZ
Berger de Beauce, Kelpie Australien,
Chien de Berger de Majorque, Fila de San Miguel..... M. MEDARD RINGUET
Berger Australien..... M. DUPAS

SPECIALE BERGER BLANC SUISSE

Bouvier d'Australie, des Ardennes, des Flandres..... M. LENEUF

SPECIALE COLLEY,

Shetland, Border Collie et Reste du Groupe..... M. KERIHUEL

3^e groupe

SPECIALE FOX TERRIER
Terrier Révérend Russell et Jack Russell..... M. TRIQUENEAUX
SPECIALE TERRIER DE CHASSE ALLEMAND..... M. MARSON
Bull Terrier, Staffordshire Bull Terrier..... Mme SELTZ
Staffordshire Américain..... M. JOUANCHICOT
Airedale et Terriers Divers..... Mme DESSERNE
SPECIALE TERRIERS D'ECOSSE..... M. BARENNE
SPECIALE YORKSHIRE TERRIER..... M. ISSARTEL

4^e groupe

Teckel..... M. DEROUET

6^e groupe

SPECIALE BASSET HOUND
Saint Hubert et Grand Anglo Français..... M. BOITARD
Beagle, Beagle Harrier, Harrier, Porcelaine..... M. THONNAT
SPECIALE RHODESIAN RIDGEBACK,
Dalmatien, Basset Fauve de Bretagne..... M. FAVRE
Ariegeois, Bleus de Gascogne, Gascons Saintongeois,
Chien Courant du Jura et Reste du Groupe..... M. ROUSSET

7^e groupe

Braques Allemand, Français, St Germain, Drahthaar, Braques de Weimar, d'Auvergne,
du Bourbonnais, Hongrois, Epagneul Breton, Français, Korhals..... M. EYMAR DAUPHIN
Setters, Pointer, Braque de l'Ariège et Reste du Groupe..... M. GOUBIE

8^e groupe

SPECIALE SPANIELS (Cocker Anglais, Américain, Clumber,
Field spaniel, Spinger Spaniel, gallois, Sussex Spaniel)..... M. PICHARD (SUISSE)
Golden Retriever, Retriever de la Nouvelle Ecosse..... Mme LEGRAND LELOUP
Retriever du Labrador et Autres Retriever..... M. LAMMENS Philippe
SPECIALE CHIEN D'EAU et Reste du Groupe..... M. GOUBIE

Il ne sera pas adressé d'accusé de réception.
La carte d'exposant sera adressée quelques jours avant l'exposition.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA BOURG EN BRESSE, Parc des Expositions (Ainterexpo) les Samedi 20 et Dimanche 21 Février 2010

ARRIVÉE ET JUGEMENT - Pour les deux jours : l'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7 h 30 et les jugements commenceront à 9 h 00.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront pas sortir avant 17 h 00. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 h et 14 h après versement d'une caution de 10 € par chien.

LOGEMENT - Seuls les chiens d'une même race et d'une même taille, appartenant au même propriétaire pourront être logés dans la même cage. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

RESTAURATION - Un restaurant et une buvette seront installés à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements : la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTE - Réservee exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

PUPPY - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

Chiens Courants : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement. Terriers-Teckels : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre. Teckels : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récupéré municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Oreilles coupées : les chiens nés après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition en France. Ils ne peuvent pas être confirmés.

ÉLEVAGE - (Peut être constitué sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE - (Peut être constitué sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de la Société Canine Rhône-Alpes et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

- 1^{re} clôture le 17 janvier 2010
- 2^e clôture (avec majoration des tarifs) le 2 février 2010

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croit ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) des chiens nés en France ou l'étranger après le 1^{er} mai 2004, ayant les oreilles coupées.
- b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officiels seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la F.C.I. pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront être confirmés.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :

• 1 ^{er} Groupe :	12 mois
sauf : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
• 2 ^e Groupe	12 mois
sauf : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso,	15 mois
Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	12 mois
• 3 ^e /4 ^e Groupes	12 mois
• 5 ^e Groupe	12 mois
sauf : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	15 mois
• 6 ^e , 7 ^e , 8 ^e Groupes	12 mois
sauf : Rhodesian Ridgeback et Retrievers	15 mois
• 9 ^e Groupe	12 mois
sauf : Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
• 10 ^e Groupe	15 mois
sauf : Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront retournés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

DEMANDE D'ENGAGEMENT A RENVOYER À LA SCRA Section Ain EXPOSITION DE BOURG-EN-BRESSE les 20 et 21 février 2010

CADRE RÉSERVÉ à la SOCIÉTÉ

Renseignements : ☎ 04 74 32 62 75

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 2 FEVRIER 2010 dernier délai** à :

Société Canine Rhône-Alpes, section Ain BP 80191 - 01005 BOURG EN BRESSE.

Joindre impérativement : - Votre règlement à l'ordre de la SCRA

- la photocopie des justificatifs (champion et travail),

- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger

UN CHIEN PAR FEUILLE - PHOTOCOPIES ACCEPTÉES

Identification obligatoire : _____ N° LO (livre d'origines) : _____
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Race : _____

Taille
pour : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs
pour Berger de Brie, Puli, Dobermanns, Pinschers, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Chow-Chow, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cockers, Caniches, Bouledogues, Carlins, Cavalier King Charles.

Nature du poil
pour Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids
Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né(e) le : ____ / ____ / ____

Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Vétéran
Pour les classes travail et champion, joindre obligatoirement les justificatifs
Confirmation (Doit impérativement être engagé dans une classe individuelle)
Ne concourant pas Meute Elevage Lot d'Elevage Paire Couple

En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit d'office dans la classe qui correspond à son âge

Publicité dans le catalogue de l'exposition (à joindre à l'engagement)
1 page 95 €
1/2 page 55 € 1/4 page 35 €
Textes, Photos et Règlement sont à adresser avant le 15 janvier au secrétariat de l'Exposition

**Il ne sera pas adressé d'accusé de réception.
La carte d'exposant sera adressée quelques jours avant l'exposition.**

**Classes Travail et Champion : voir précisions au verso.
Joindre impérativement les copies des titres.
Si vous engagez dans les classes champion ou travail
PAR INTERNET, vous devez envoyer les copies
des certificats de champion ou travail à Cédia (mail ou fax).**

**En l'absence de ces justificatifs,
le chien sera inscrit en classe ouverte.**

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

DEUX DATES DE CLÔTURE : les 17 janvier et 2 Février 2010	Jusqu'au 17/01		du 18/01 au 02/02	Sommes adressées
	non membre	membre	membre et non membre	
1 ^{er} chien (catalogue compris)	39 €	35 €	45 €	
2 ^e / 3 ^e chiens (chacun)	33 €	29 €	39 €	
4 ^e et suivants (chacun)	25 €	21 €	31 €	
Puppy, Vétéran	20 €	18 €	28 €	
Ne Concourant Pas <i>doit accompagner un chien engagé</i>	10 €		10 €	
<i>Tarif dégressif uniquement pour plusieurs chiens appartenant au même propriétaire. Les chiens inscrits en ne concourant pas, vétéran et puppy ne peuvent être les premiers inscrits</i>				
Élevage, Lot d'Elevage, Paire, Couple	8 €		8 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	65 €		70 €	
Chien supplémentaire dans la meute	20 €		25 €	
Réduction aux membres de la SCRA. à jour de leur cotisation de l'année en cours Joindre obligatoirement copie de la carte d'adhérent 2009 ou 2010			TOTAL	

Règlement par Chèque CCP Mandat cash

Libellé au nom de la Société Canine Rhône-Alpes

Etrangers uniquement mandat international exclusivement (joindre copie)

Les demandes d'engagement non accompagnées de leur règlement seront refusées.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____

le _____

Signature du propriétaire :

Aucun chien ne sera accepté après le 2 février 2010

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR
pour les classes Travail et Champion (joindre justificatif)

CLASSE TRAVAIL

(la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements)

Chiens de Défense

- Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :
- soit un Brevet chien de défense en Ring
 - soit un Brevet Campagne
 - soit un Brevet Mondioring
 - soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
 - soit un Brevet de Pistage français
 - soit un Brevet de recherche utilitaire
 - soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
 - soit un test international de sauvetage
 - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{re} ou 2^e cat.).

Terriers

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^eme prix.

Chien d'Elan Norvégien - Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers

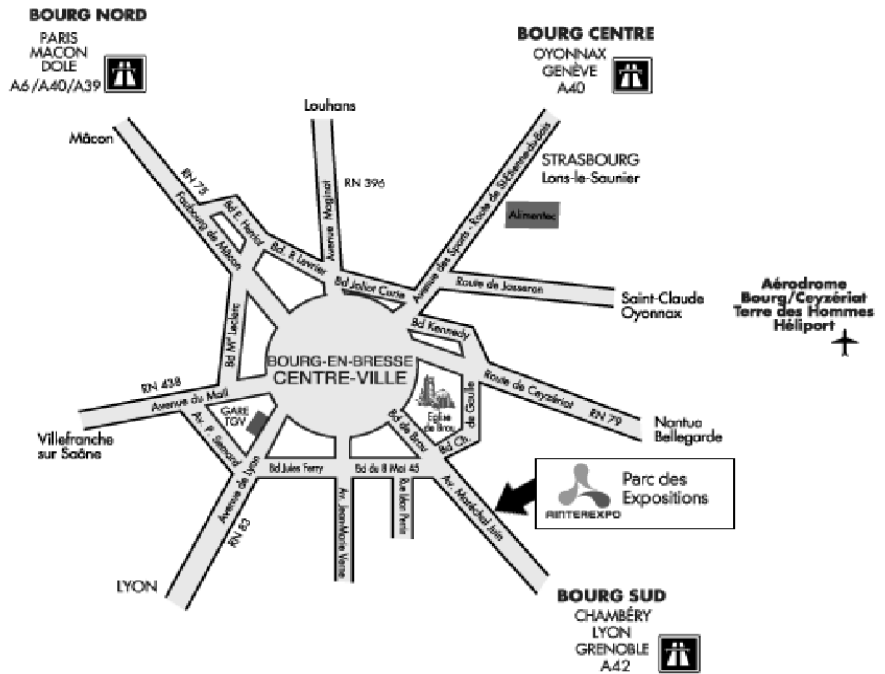
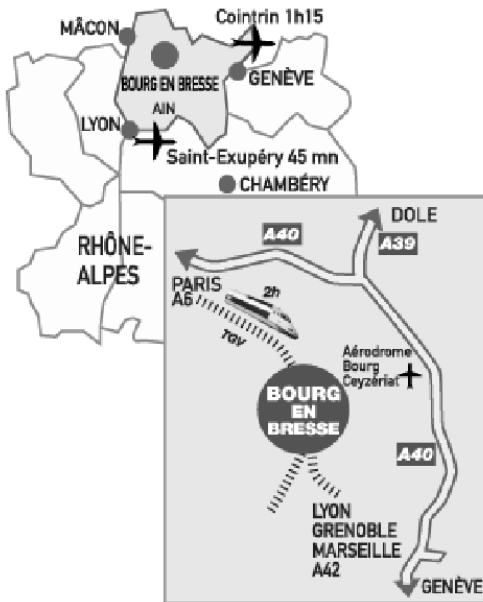
Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

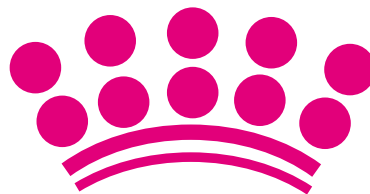
Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la date de clôture des engagements. **Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.**

En l'absence de la copie du justificatif (engagements internet ou courrier), le chien sera mis automatiquement en classe ouverte.

PLAN D'ACCÈS AU PARC DES EXPOSITIONS



PAR LA ROUTE :	PAR LE TRAIN TGV :	PAR AVION :	PARKING :
Autoroute A40, sorties Bourg Nord, Bourg Centre, Bourg Sud / Lyon A42 / Paris A6, A10 / Genève A1, A401 / Dijon A6, A311 / Marseille A7, A42 / Mulhouse A39	Gare de Bourg en Bresse (2h de Paris, 1h de Genève, 45mn de Lyon)	Aéroports : Lyon St Exupéry, Genève, Cointrin (1h par autoroute), Aérodrome Ceyzériat Héliport	Extérieur 1500 places Intérieur 2000 places



ROYAL CANIN